L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

DIMANCHE, 28 JANVIER 1894.

# PETITES ANNONCES.

**Les personnes** voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, curiosités, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 129 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 jui—

## DEMANDES.

**On demande** une française pour faire le ménage d'un haut de maison. S'adresser de 2 à 4 heures et comprenant l'anglais. S'adresser 278 rue Joséphine de 10 A. M. à 1 P. M. On demande des références. 28 janv—2f

## A VENDRE.

**A bon marché.**—Une ferme de 120 arpents située sur le Chemin de Fer Shell Beach, à une heure de la ville. Une belle résidence (meublée avec 6 chambres, corridors, galeries devant et derrière, cuisine attenante à la maison, grange, écuries, poulailler, aussi, un petit cottage avec 2 chambres, 50 arbres, oranger et mandarines de tout rapport; assez pommiers, figuiers cerisiers. 12 arpents en souches de canne p. année et 4 arpents en oignons.—S'adresser O Lefebvre, 130 Passage de la Bourse. 24 jan 3f mer ven dim

**A VENDRE** en bloc un magasin de comestibles et de fournitures de navires No 174 Orléans, avec achalandage, un cheval et une charrette, etc. Un bail de 3 ans consenti, si l'on le désire; l'immeuble aussi est à vendre, le propriétaire se retirant des affaires. S'adresser sur les lieux. 26 jan—7t

## A LOUER.

**A LOUER,** Résidence No 44 Avenue de l'Esplanade contenant 7 chambres; ayant double salon, belle salle à manger, cinq chambres à coucher, cuisine, panery, etc., etc., à $50 par mois. S'adresser, M. Lion & Co., coin Ste-Anne et Broccatur. 11 janv—

# AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Michael Doody.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,509—Division C. Attendu que Matthew Doody a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'administration dans la succession de feu Simon E. Mayer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les 10 jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
28 janv—28 31—fév 6

**Succession d'Alexandre Recuti.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 41,140—Division A—Il est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Antoine Recuti administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
26 janv—26 30—fév 4

**Succession de Samuel Browne.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,855—Division D. Il est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Lucien Soniat et Charles T. Soniat, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
25 janv—25 30—fév 3

**Succession de John A. Casbergue.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,225—Division E. Attendu que Mme Pauline Casbergue, femme de O. D. Coulon, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dative dans la succession de John A. Casbergue, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
25 janv—25 30—fév 3

**Succession d'Henri de Bruce.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,278—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John R. Winet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
24 janv—24 28—fév 2

**Succession de Mlle Ann Donnelly.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,426—Division E—Attendu que le Rev. Joseph A. Firle, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dativ dans la succession de feu Mlle Ann Donnelly, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les six jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
20 janv—20 24 29

**Succession de John V. Moore.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 38,473—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Anne Emm P. Moore, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
23 jan—23 27 fév 1

**Succession de Louise Vincent, femme de Thomas R. Hogan.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 37,396—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas R. Hogan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
23 janv—27 31 fév4

**Succession de Simon E. Marx.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 41,509—Division C—Attendu que Max Marx a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Simon E. Marx, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les 10 jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
23 janv—28 31—fév 6

**Succession d'Alexandre Recuti.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,140—Division A—Il est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Antoine Recuti administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
23 janv—25 30—fév 3

**Succession de Samuel Browne.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,855—Division D—Il est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Lucien Soniat et Charles T. Soniat, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
23 janv—25 30—fév 3

**Succession de John A. Casbergue.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,225—Division E—Attendu que Mme Pauline Casbergue, femme de O. D. Coulon, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dative dans la succession de John A. Casbergue, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
23 janv—25 30—fév 3

**Succession de Wm. J. Castell.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,904—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John R. Winet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
24 janv—24 28—fév 2

**Succession de Mme Louisa Castay, née Rihner.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 41,439.—Division D.—Attendu que Paul Castay, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louisa Castay, née Rihner, en commun, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
20 jan—20 24 28

**Succession de Mme Louise Castay, née Rihner.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 41,439.—Division D.—Attendu que Paul Castay, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louisa Castay, née Rihner, en commun, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
23 janv—25 30—fév 3

**Succession de Mlle Louisa Castay, née Rihner.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 41,439.—Division D.—Attendu que Paul Castay, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louisa Castay, née Rihner, en commun, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
23 janv—25 30—fév 3

# ASSURANCES.

**Vingt-septième Etat Annuel**
—DE LA—
**Compagnie d'Assurances Germania**
DE LA NOUVELLE-ORLEANS. LNE.
Incorporée 20 février 1866.
Réincorporée 17 janvier 1894.

**CONFORMÉMENT** à ce qu'exige sa charte cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1893:

| | |
|---|---|
| Primes sur immeubles | $352,605 68 |
| Primes maritimes | 867 79 |
| Primes des rivières | 384 47 |
| | $353,857 94 |
| A ajouter: Primes non acquises de 1892 | 47,378 85 |
| Total | $301,236 79 |
| A déduire: intérêts et profits et pertes | $20,022 35 |
| Même salaires et dépenses générales | 14,107 95 |
| | 5,914 40 |
| Fonds de surplus, 1892 | 6,481 69 |
| Total | $313,632 88 |
| Fertes payées: | |
| Sur risques de feu | $112,159 28 |
| Sur risques maritimes | 382 77 |
| Sur risques de rivières | 124 32 |
| | $113,676 38 |
| Réassurances | 49,023 51 |
| Primes remises et commissions | 77,109 10 |
| Taxes d'Etat, de ville, Board of Underwriters, et souscriptions | 7,829 78—247,638 27 |
| Profits bruts | $65,984 11 |
| Réservé pour: | |
| Primes non expirées de 1893 | $49,616 94 |
| Pertes d'incendies non payées | 15,201 32 |
| Fonds de surplus | 1,165 85—65,984 11 |

ACTIF.

| | |
|---|---|
| Billets pour primes | 1 30 |
| Primes en vois de collection | 38,260 25 |
| Prêts sur nantissement | 2,500 00 |
| Prêts sur hypothèques | 1,200 00 |
| Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à prime | 86,852 50 |
| Stocks de banques, d'assurances et autres | 32,201 50 |
| Bons d'Etat de la Louisiane | 10,275 00 |
| Bons lère hypothèque, Weckerling Brewing Co | 5,000 00 |
| Propriété foncière | 66,814 84 |
| Meubles de bureau et accessoires | 4,913 14 |
| Argent comptant et en banque | 17,796 58 |
| | $265,984 11 |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Capital-actions | $300,000 00 |
| Fonds de surplus | 1,165 85 |
| Réserve pour primes non expirées | 49,616 94 |
| Réserve pour pertes non payées sur incendies | 15,201 32 |
| | $265,984 11 |

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.
R. MARSINGER, Président.
J. E. MERILH, Vice-Président.
BERNEST CHASSANIOL, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle Orléans, ce 13me jour de janvier 1894.
GEO. H. BRAUGHN, Notaire.
14 jan—1m

**Compagnie d'Assurances des Marchands.**
No 194 rue du Canal.
Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1894.

La Compagnie publie le rapport suivant contenant une période de (10) mois, du 1er mars 1893 au 31 décembre 1893.

| | |
|---|---|
| Primes reçues— | |
| Sur risques de feu | $150,240 12 |
| Sur risques maritimes | 1,909 99 |
| Sur risques de rivières | 4,084 30 |
| | $156,234 41 |
| Primes non acquises à l'année dernière et maintenant acquises | $0,515 00—$206,749 41 |
| Primes non acquises du 1er mars 1893 au 31 déc. 1893 | $62,493 76 |
| | $144,255 65 |
| Pertes payées— | |
| Sur risques de feu | 49,687 46 |
| Moins réservé l'année dernière | $39,350 46 |
| Sur risques maritimes | 131 44 |
| Sur risques de rivières | 1,077 11 |
| | 40,559 01 |
| Primes retournées | 18,729 13 |
| Réassurances | 8,643 89 |
| Dépenses brutes | 7,230 38 |
| Salaires | 12,510 00 |
| Commissions | 8,121 66 |
| Frais de cour et d'avocat | 203 95 |
| Commissions | 12,386 68 |
| | $61,025 69—$101,584 70 |
| Moins—Réserve pour pertes non ajustées | $42 670 95 |
| | $103,424 95 |
| Ajouter: Compte d'intérêt et loyer | $16,637 48 |
| Bénéfice | 49 062 43 |
| Moins dividendes de juin $7,500 et de décembre, 12,000 | 19,500 00 |
| Profits nets | $29,562 43 |

La Compagnie possède l'actif suivant:

| | |
|---|---|
| Billets recevables | $3,183 23 |
| Billets garantis | 23,187 76 |
| Primes en cours de collection | 21,484 67 |
| Propriétés foncières | 163,660 55 |
| Argent comptant | 43,476 87 |
| Actions de banques d'assurances (valeur du marché) | 23,468 00 |
| Actions de chemins de fer (valeur du marché) | 6,786 00 |
| Actions de l'Association de l'Opéra Français (valeur du marché) | 1,000 00 |
| Bons à primes (valeur du marché) | 30,610 40 |
| Nouveaux consols (valeur du marché) | 19,500 00 |
| New Orleans Gas Light Co. (valeur du marché) | 17,700 00 |
| Bons 7 cent ville de la Nlle Orléans (valeur du marché) | 6 120 00 |
| Meubles de Bureau, etc | 2,400 00 |
| Jugements | 600 00 |
| Montant de sucre et mélasse en main | 4,500 00 |
| | $370,117 48 |
| L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie. | |
| PAUL CAPDEVIELLE, Président. | |
| JULES MONTREUIL, Secrétaire. | |

Fait sous serment devant moi, en mon bureau No 162 rue Commune, Nouvelle Orléans, Lne, ce 10me jour de janvier 1894.
JAMES FAHEY, Notaire.
11 janv—1m

# CONSULAT DE FRANCE
—A—
**LA NOUVELLE-ORLEANS.**
BUREAUX, RUE ROYALE, 31.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donger avis au Consulat.

JANVIER 1894:

A l'avenir la présente publication n'aura lieu que le DIMANCHE.

**Liste de publication.**

Anqueville, Auguste — Gougey, Auguste
Antoine, Alexandre — Mme J Hingel
Brotel, Barthélemy — Humbert, Nicolas
Baudat, Jean Emile — Fort, Pierre
Betbeder, Jean — Médan, Michel
Bordagea, Bertrand — Ortet, Bertrand
Courtès (veuve) née Dastugue — Philippe, Victor Ernest
Cohen, Mathilde — Pignard, Mme Ve, née Aude Benoit
Canel, Jean Marie — Riche, Jules Védaste
Charcot, Emile — Saux, Thomas
Dubarry — Soulés, F
Duplin, Josué — Sylvestre, Joseph
Fachan, H — Tarac, Jules
Fraisse (veuve) née Steveure.

LETTRES.

Masson, A J.
Simonnet (Mad. Antoine J. F.)

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes ci-dessus à nommer à mon lieu des Etats-Unis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier préalablement par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

Le Consul de France,
Signé: G. B. D'ANGLADE.

# ASSURANCES.

**Onzième Etat Annuel**
—DE LA—
**Southern Insurance COMPANY,**
OF NEW ORLEANS.
**(Compagnie d'assurances du Sud de la Nile-Orléans.)**

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1893:

| | |
|---|---|
| Primes reçues: | |
| Sur risques d'incendie | $562,133 53 |
| Surrisques de rivières | 11,998 85 |
| Surrisques de mer | 5,962 53 |
| | $580,094 71 |
| A ajouter: | |
| Primes non acquises de 1892 | 154,686 89 |
| Total des primes | $735,031 60 |
| A ajouter: | |
| Intérêt et profits et pertes | 6,601 36 |
| Total des recettes | $741,632 96 |
| A déduire: Pertes payées— | |
| Sur risques d'incendie | $283 094 43 |
| Surrisques de rivières | 1 943 47 |
| Surrisques maritimes | 3,215 28 |
| | $288,253 18 |
| Moins montant réservé l'année passée (1892) pour pertes non-ajustées | 43,910 49 |
| Total pertes payées pour 1893 | $244,342 69 |
| Primes remboursées cancellations et commissions | 188,272 57 |
| Réassurances | 47,801 99 |
| Taxes et licences | 12,155 39 |
| Dépenses générales, bureaux et agences, salaires, loyer, Board of underwriters, Patrouille de Compagnie d'assurances frais judiciaires, annonces, etc | 57,299 89 |
| Total des débours | $546,863 54 |
| Balance | $194,769 42 |
| Fonds de réserve de 1892 | 14,294 90 |
| | $209,064 32 |
| Réservé pour risques non terminés de 1893 | $158,016 96 |
| Réservé pour pertes non ajustées de 1893 | 44,838 30 |
| Réserve et fonds de surplus | 26,214 06 |
| | $209,064 32 |

ACTIF

| | |
|---|---|
| La compagnie possède l'actif suivant: | |
| Comptant en main | $73,640 73 |
| En banque | 12 67— $73,653 40 |
| Au Bureau | |
| $85,000 bons consolidés de la ville de la Nlle-Orléans, 4 mil. Gross rent | 86,700 00 |
| $115,400 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans, incluant les numéros tirés | 192,424 80 |
| $50,000 bons de la Louisiane à 7 cent | 48,000 00 |
| Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux) | 10,220 00 |
| $5 actions de la M. O. Warehouse Company | 525 00 |
| Une action du Louisiana Sugar Exchange | 125 00 |
| Une action French Opera House Association | 100 00 |
| Primes en course de perception | 93,911 12 |
| Meubles, accessoires, coffre-fort, Mappes, etc., bureau local et agences | 3,689 00 |
| | $509,348 32 |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Capital-actions | $300,000 00 |
| Fonds de réserve et de surplus | 26,214 06 |
| Réserve pour risques non expirés de 1893 | 138,016 96 |
| Réserve pour pertes non payées et non ajustées de 1893 | 44,838 30 |
| Dividendes non payés | 284 00 |
| | $509,348 32 |

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MATTHEWS, Président.
SCOTT MCGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour. Nouvelle Orléans, 11 janvier 1894.
M. T. DUJEROS, notaire.

**Nous,** membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation
(Signé): FRANK RODEM.
FRED. G. BERT.
JOSEPH SCHWARTZ.
THOS. J. WOODWARD.
Comité de finances.
Nlle-Orléans, Lne, 1er janvier 1894
18 jan—1m

**Vingt-quatrième Etat Annuel**
—DE—
**L'Association d'Assurance**
**DE LA NOUVELLE-ORLEANS,**
Pour l'année expirée le 31 décembre 1893

| | |
|---|---|
| Sur risques de feu | $206,289 25 |
| Sur risques de marine | 2,025 69 |
| Sur risques de rivière | 2,111 62 |
| | $210,426 56 |
| A ajouter, primes non acquises de 1892 | 45,983 00 |
| Primes totales | $256,409 56 |
| A ajouter, intérêts | 9,457 67 |
| Revenus | $265,867 23 |
| A déduire, pertes payées: | |
| Sur risques de feu | $74 664 79 |
| Sur risques de marine | 1,453 51 |
| Sur risques de rivière | 126 28 |
| Total des pertes payées | $76,244 58 |
| Retour de primes et annulations | 31,105 02 |
| Commissions | 27,452 77 |
| Réassurances | 19,004 15 |
| Taxes et Licences | 4 002 41 |
| Profit et Pertes | 1,798 85 |
| Dépenses de bureaux et d'agences, dépenses légales, bureau de sauvetage, corps le sauvetage | 30,725 84 |
| Déboursé | $190,238 62 |
| A déduire: | |
| Primes non acquises | $46,854 00 |
| Pertes ajustées et non ajustées | 8,650 00 |
| | 55,504 00 |
| Bénéfices net | $20,104 61 |

ACTIF.

| | |
|---|---|
| Argent en banque | $ 30,144 26 |
| $10 000 Bons des Etats-Unis 4 0/0 | 11,350 00 |
| $60,260 Bons à Primes de la Nlle-Orléans | 100,162 65 |
| $75,000 Nouveaux Bons de l'Etat de la Louisiane | 73,125 00 |
| $44,000 Bons Consolidés de la Nlle Orléans 6 0/0 | 45,540 00 |
| $20 000 Bons Constitutionnels de la Nlle-Orléans 4 0/0 | 20,300 00 |
| Actions | 28,200 00 |
| Prêts sur hypothèque et billets à recevoir | 22,353 26 |
| Primes en voie de recouvrement | 29,963 23 |
| Meubles et installations de bureau | 2,500 00 |
| | $363,657 99 |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Capital-Actions | $300,000 00 |
| Dividendes non réclamés | 1,614 90 |
| Réservé pour primes non acquises | 46,854 00 |
| Réservé pour pertes ajustées et non-ajustées | 8,650 00 |
| | $357,118 90 |

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
CHAS. D. DELERY, Secrétaire. GEO. LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 15 janvier 1894.
GEO. C. ANDRY, Notaire Public.
16 janv—Mar Jeu Dim

# ANNONCES JUDICIAIRES
**VENTES PAR LE SHERIF.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété de valeur formant l'enclos rue des Deux Canaux et White, dans l'Ilet borné par les dites rues et des rues Canal et Broad.**

Augustin B. Wheeler vs. Frank G. Marrero.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 41,271.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, entre les rues District de cette ville, le MERCREDI, 28 février 1894, à midi, la propriété décrite ci-après, à savoir:

**Trois lots de terre,** avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et tout ce qui y appartient, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'Ilet No 807, borné par les rues Gasquet, Canal, White et Broad désignés par les numéros vingt-sept, vingt-huit et trente-neuf, d'après une esquisse annexée dans la marge d'un acte de vente par P. O. Fasende et E. O Seuzas, à G. E. Tichenor, exécuté pardevant Charles T. Soniat, notaire, le 22 mai 1891, et mesurant comme suit, Lots Nos 27 et 28 mesurent chacun trente pieds de front à la rue Gasquet sur une profondeur de cent cinquante-trois pieds huit pouces et six lignes, entre lignes égales et parallèles, le tout en mesure américaine.

Le lot No 29 forme l'encoignure des rues Gasquet et White et mesure trente pieds neuf pouces en deux lignes de face à la rue White, sur une profondeur et façade sur la rue Gasquet de cent vingt pieds, entre lignes égales et parallèles, le tout mesure américaine.

Soial dans l'affair ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MARTERRET.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24jan—25 fév 1 9 16 22 28

QUEEN & CRESCENT ROUTE
26 HOURS Jackson Lv. Dec. 31st 1893 11 HOURS
CINCINNATI WITHOUT CHANGE PARLOR CARS BIRMINGHAM

# VENTES A L'ENCAN.

PAR JACOB A. REINACH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.—No 40,814.

**Succession de John Champion Hood.**

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur—Bureau 25 Allée Commerciale (rez-de-chaussée)—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, l'Hon. Fred. D. King, juge, daté le 8 décembre 1893, et à moi adressé, je procéderai à vendre, MERCREDI, 28 février 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, la propriété suivante:

**Un certain morceau en portion de terre,** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et dépendances y appartenant, tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans la Sixième District de cette ville (dans la partie anciennement appelée Greenville, dans la paroisse Jefferson, et cet Etat), dans l'Ilet désigné comme le No Trente, sur ce plan original de Greenville, qui est borné par la ligne d'Audubon, on le Upper Park; ou l'ancienne propriété Foucher, les rues Walnut, Ferdinand et Oliver, et est composé de plusieurs lots de terre, désignés par les Nos 1, 2, 3, et mesurant quarante sept pieds de face à la rue Walnut sur quatre-vingt-dix-sept de profondeur et face à la rue Oliver, et s'étendant à travers, en profondeur, à la ligne du dit Audubon park.

Conditions Comptant; les taxes de 1894 devant être acquittées par l'acquéreur.

Acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 janv—29—fév 4 11 19 21 25 28

VENTE DE SYNDIC.

# SAMUEL MEYERS
—VS—
# SES CREANCIERS.

No 39,405—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au No 535 rue Royale, entre les rues Tehoupitoulas et Saint Peters, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le troisième jour de février 1894, à 10 heures A. M., de la propriété décrite, à savoir:

106 comptes ouverts: deux billets à ordre; un lot de toiles à sacs et traverses, trois desks; deux presses; une balance avec plateforme; un coffre-fort; deux tables sur roulettes; un lot de meubles de bureau; un lot de modèles.
Conditions—COMPTANT.
GEO. E. MARES Syndic.
28 jan—3f en 10j

# ETAT DE LA LOUISIANE.
# AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 41,495, Division E—P. Léonce Dulbondo vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens de Pierre Léonce Dulbondo, soit et est par le présent accepté par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Mr. Hart, Esq., notaire, en son bureau, No 12 rue Carondelet, en cette ville, commençant le 16 janvier 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et ses biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 25 janv. 1894.
(Signé) GEO. H. THÉARD, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
27 janv—3f au 27 fév

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 41,486—Ordre — J. G. Proudame vs ses Créanciers.—Que la cession des biens faite par J. G. Proudame, au bénéfice de ses créanciers, soit et est par le présent accepté par la Cour et qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire public en cette ville, commençant le 16 janvier 1894, à 11 heures A. M., dans le but d'élire un syndic, de déterminer de la façon dont l'actif rendu sera disposé, et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 25 janv. 1894.
(Signé) GEO. H. THÉARD, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
27 janv—3f au 27 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 41,086—Ordre — J. G. Proudame vs ses Créanciers.—Que la cession des biens faite par J. G. Proudame, au bénéfice de ses créanciers, soit et est par le présent accepté par la cour et qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire public en cette ville, commençant le 16 janvier 1894, à 11 heures A. M., dans le but d'élire un syndic, de déterminer de la façon dont l'actif rendu sera disposé, et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 25 janv 1894
(Signé) GEO. H. THÉARD, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
27 janv—3f au 27 fév

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 41,697—Division D—Ludwig Eichhorn vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens de Ludwig Eichhorn, soit et est par le présent accepté par la cour au bénéfice de ses créanciers; il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, Esq., notaire, en son bureau, No 12 rue Carondelet, en cette ville, commençant le 16 janvier 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 25 janv 1894
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
25 janv—3f au 1 mais

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 41,923, Division A—Sidney A. Calongne vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession de biens des pétitionnaires, Sidney A. Calongne, soit acceptée par la Cour au profit de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers sera convoquée et tenue pardevant Fred. Deisel, notaire public, en son bureau, Masonic Building, No 87 rue St-Charles, en cette ville, commencant LUNDI, le 12me jour de février 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre le personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que G. Hawkes, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1894.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
21jan—3f au 23fév

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE certifie par les présentes que, le 10me jour de janvier 1894, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-après, dans les termes et chiffres suivants, savoir:

Louise Hobel, femme de Jacob Ittman vs son mari.—No 14,303—Division E.

Cette affaire soumise ce jour, sur les témoignages enregistrés et la loi et les témoignages considérés et étant en faveur de la plaignante, il est ordonné, que la plaignante, Louise Hobel femme de Jacob Ittman, ait jugement en sa faveur et contre son dit mari, dissoutant la communauté d'acquêts et gains entre eux, et décrétant une séparation de biens en sa faveur, et elle est de plus autorisée à conduire des affaires en son nom comme un marchand public. Les frais devant être payés par le défendant.

Jugement rendu le 10 janvier 1894.
Jugement signé le 16 janvier 1894.
Signé: GEO. H. THÉARD, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis une signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 17me jour de janvier, en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-quatorze.
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
19 janv—19 26 29

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.
Spécialement dévoué aux intérêts des peuples français de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.
Abonnement: $2 50 par an.
Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.
Bureau: 109 rue de Chartres, Nouvel Orléans, Lne.

# VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Le Cottage double en bois, d'un bon revenu.**

**Et grand terrain Nos 289 et 390 rue Felton, entre St-André et Joséphine.**

Succession de Thomas Hoer (ou Hare), et Mary Mulligan, son épouse, décédée.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 40,919.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau, No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 28 février 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 25 janvier 1894, par l'Hon. Geo.